

# CNU 27

## Compte-rendu de la session

### Suivi de carrière 2024

La section 27 (Informatique) s'est réunie le mercredi 18 septembre 2024 à Paris, dans les locaux du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour examiner les dossiers déposés pour la session Suivi de carrière 2024. Ce document présente un bilan de cette session.

En préambule, nous rappelons que, en section 27, le suivi de carrière n'est pas une évaluation des activités. Il s'agit, pour la section, d'un outil permettant aux enseignantes-chercheuses et aux enseignants-chercheurs (EC) qui le souhaitent, d'instaurer un échange avec la section sur le déroulé de carrière, le contexte d'exercice de leurs missions et les conditions de travail. Ce suivi de carrière représente également pour la section un observatoire national des conditions d'exercice et de l'évolution du métier d'enseignant-chercheur. Il permet aussi d'accompagner des cas particuliers avec des retours spécifiques aux EC concerné.e.s ainsi qu'à leurs établissements selon les cas.

La section 27 rappelle que le non-dépôt de dossier ou le dépôt d'un dossier non renseigné, de même que le dépôt d'un dossier renseigné, est sans conséquence sur l'instruction des demandes qui seraient faites ultérieurement par l'EC au CNU 27.

Comme pour l'ensemble des autres sessions, chaque dossier a été préalablement étudié par deux rapporteuses ou rapporteurs qui en ont fait une présentation en session.

#### Bilan qualitatif

Globalement, la section constate, à la lecture des 37 dossiers déposés (27 MCF et 10 PR), que les collègues sont motivés et impliqués, qu'ils aiment leur métier, et qu'ils ont à cœur de remplir leurs missions en enseignement et en recherche, notamment par exemple au bénéfice des formations qui sont dispensées aux étudiantes et aux étudiants, malgré toutes les difficultés auxquelles il faut faire face et qui entravent le bon déroulement de ces missions. Ces difficultés ne sont malheureusement pas nouvelles et ont pour certaines déjà été relevées par la section les années précédentes.

Il ressort des dossiers soumis en 2024 qu'un certain nombre de difficultés, pour certaines - récurrentes depuis de nombreuses années, émergent :

- **Charges d'enseignement.** Les charges d'enseignement, toujours aussi importantes et allant souvent bien au-delà du service statutaire (jusqu'à plus de 200% du service statutaire et même au-delà), génèrent une inquiétude, légitime, quant à la possibilité d'assurer les missions de recherche dans de bonnes conditions.
- **Charges administratives.** Il en va de même pour les charges administratives et de gestion. De nombreux EC doivent pallier le manque structurel de personnels BIATSS (dont

le recrutement serait évidemment souhaitable) en assurant de lourdes tâches de gestion quotidienne. Cela a pour conséquence d'oblitérer leur capacité à mener dans de bonnes conditions toutes les missions attendues des EC.

- **Fusion/restructuration des établissements et multiplicité des sites d'exercice.** Les fusions et restructurations des universités engendrent, dans de nombreux cas, des conditions de travail plus complexes et de nombreuses incertitudes pour les collègues.
- **Activités sur des sites délocalisés.** Conséquence dans certains cas des restructurations évoquées ci-dessus, plusieurs EC font état de l'impact de l'éloignement entre les sites d'enseignement et/ou de recherche (avec parfois plus de 80 km de distance ou de très mauvaises conditions d'accès liées à un maillage insuffisant en termes de transports) sur leur quotidien. La dispersion des missions sur des sites multiples, souvent éloignés, sans aménagement de la mobilité des EC, et sans prise en compte de la multitude de contextes dans lesquels ils doivent travailler et évoluer, se fait au détriment des conditions d'exercice.
- **Disparité des conditions d'exercice.** Dans le même temps, la disparité des conditions d'exercice sur le territoire s'accroît, augmentant le sentiment d'inégalité dont témoignent les collègues dans leurs dossiers. Des différences significatives apparaissent ainsi dans la reconnaissance de l'implication des collègues dans leurs missions (par exemple dans l'obtention ou non de décharges liées à l'investissement dans des projets chronophages).
- **Manque de visibilité sur les possibilités d'avancement.** La baisse du nombre de promotions à la hors-classe des maîtresses et maîtres de conférences depuis 2023<sup>1</sup>, l'absence de possibilités locales d'avancement de grade pour un certain nombre de collègues membres d'établissements à effectif restreint et le nombre modeste de promotions internes (par repyramidage) sont des sources de découragement.
- **Manque de retour des établissements** sur la prise en compte des dossiers déposés dans le cadre de précédentes campagnes de suivi de carrière. Les demandes spécifiques faites aux établissements par la section ne sont pas systématiquement accompagnées d'actions concrètes pour l'amélioration des conditions d'exercice des collègues, ce qui est fortement regrettable.

## Bilan quantitatif

Les 37 dossiers déposés (27 MCF et 10 PR) émanent de 22 établissements.

Parmi les 37 dossiers déposés, 8 dossiers alertent la section sur une ou plusieurs difficultés rencontrées. 29 dossiers ne font pas remonter de difficulté particulière.

---

<sup>1</sup> Voir les motions adoptées respectivement en 2023 et 2024 par la section 27 du CNU : <https://cnu27.univ-lille.fr/motions/cnu27-motion-20230602-promotions-hc.pdf> et <https://cnu27.ls2n.fr/wp-content/uploads/sites/4/2024/05/2024-05-15-taux-de-promotions.pdf>

## Conclusion

La section 27 a continué à mettre en œuvre en 2024, comme elle le pratique depuis 2017, un suivi de carrière qui permet d'instaurer un échange sur le déroulé de carrière, le contexte d'exercice et les conditions de travail. Les retours des collègues, suite à la prise de connaissance des observations de la section, sont en effet positifs et montrent que la démarche est comprise et saluée. Néanmoins, la section continue de constater et de regretter le peu d'information sur les mesures correctives censées être prises par les établissements pour répondre aux demandes faites par le CNU 27 lors des sessions précédentes du suivi de carrière.